Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

quartiers 2030

CONVENTION LOCALE D'APPLICATION (CLA)

VILLE DE BRON

PRÉFÈTE DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTROPOLE GRAND LYON

BRON

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

SOMMAIRE

01. Du Contrat de Ville Métropolitain à la Convention Locale d'Application p.4

Quelques faits marquants de la précédente CLA p.5
Processus d'élaboration de la CLA 2024-2030 p.7
L'évolution des périmètres des QPV de Parilly et Terraillon-Chénier p.9

02. Portraits des quartiers Parilly et Terraillon-Chénier p.11

Terraillon-Chénier : un QPV en pleine mutation p.11
Parilly : un quartier dont la transformation s'amorce p.16

03. Les objectifs de la CLA p.22

Accès aux droits et aux services p.23
Médiation, Prévention, Tranquillité p.24
Emploi-insertion et développement économique p.25
Education p.27
Habitat et transitions écologiques p.30
Culture, sport, santé et vie associative p.32

04. Gouvernance p.34

Une équipe projet Parilly-Terraillon au cœur des quartiers p.34
Le rôle du délégué de la préfète p.34
Un comité de pilotage pour suivre la CLA p.35
Le pilotage de la programmation GSUP et ATFPB p.35
Articulation de la CLA avec les dispositifs existants p.35
Participation et information citoyenne p.36
Les liens entre Politique de la ville et droit commun p.37
Durée et évaluation de la CLA p.37

Signatures p.38

Annexes p.40

Extraits de la Loi LAMI du 21 février 2014 p.40
Quelques chiffres comparatifs p.41
Les moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville en 2023 à Parilly et Terraillon-Chénier p.42
Cartographie et présentation des projets de renouvellement urbain p.43

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Le Contrat de Ville Métropolitain (CVM) est le cadre contractuel de la politique de la ville qui est mis en œuvre par les pouvoirs publics pour tenter de réduire la fragmentation sociale et spatiale dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Le nouveau CVM dit “Engagements Quartiers 2030” succède à compter de 2024 au précédent contrat qui a couvert la période entre 2015 et 2023.

Il définit pour les six prochaines années (2024-2030) les priorités, les objectifs et les engagements de chacun des partenaires signataires selon

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Quelques faits marquants de la précédente CLA

Engagement de la commune dans la démarche Cité éducative (labellisation 2022)

Labellisation d'une Maison France services sur chaque quartier, déploiement des Conseillers numériques

Accélération de la mise en oeuvre du volet urbain sur Terraillon-Chenier. Définition et accord partenarial sur le NPNRU Parilly

Mise en place des forums emploi sur les quartiers

Renforcement de la programmation estivale concourant au lien social (appels à projets Quartier d'Eté Etat et Métropole quartiers d'été)

Actions prévention et sensibilisation aux conduites addictives, implication dans le plan de sécurisation, actions de rencontre police / population (Raid Prox Aventure)

Renforcement des actions de sensibilisation éco-responsable : jardins, fête de la nature, tri des déchets

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Enquête perception du contrat de ville auprès des acteurs de terrain (Oct. 2023)

Un questionnaire a été envoyé en octobre aux acteurs du territoire, afin d'établir une première vision des apports de la précédente contractualisation. Il aborde plus largement les dynamiques de coopération et d'innovation, la relation construite avec les habitants et les grands enjeux de demain.

- 58% des répondants estiment que le contrat de ville a permis de développer des projets et en grande majorité grâce à un soutien financier (87% des répondants)
- 88% des structures déclarent que la politique de la ville finance moins de 25% de son budget de financement global
- 18% estiment que le contrat de ville a complétement permis de développer des coopérations avec d'autres associations/structures, 18% en partie, 42% un peu
- 80% des répondants ont eu un appui de l'équipe projet
- 45% estiment que le manque de moyens d'application est la limite majeure du contrat de ville
- D'après les répondants, la citoyenneté – participation des habitants, la santé et la maîtrise de la langue française sont les trois axes majeurs à développer dans la prochaine contractualisation.

Ce travail constitue une base de discussion avec les acteurs du territoire afin d'identifier les pistes d'amélioration du fonctionnement du partenariat et de l'effet levier du Contrat de ville auprès des acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Processus d'élaboration de la CLA 2024-2030

Le processus d'élaboration de la Convention Locale d'Application de Bron a débuté en 2022. Ce travail a été piloté par le Service politiques territoriales de la Ville de Bron avec l'appui d'une chargée de mission, de l'équipe projet et du délégué de la Préfète à la politique de la ville.

La CLA brondillante s'appuie sur une méthodologie construite autour de plusieurs temps de rencontres et de consultations des acteurs locaux et des habitants.

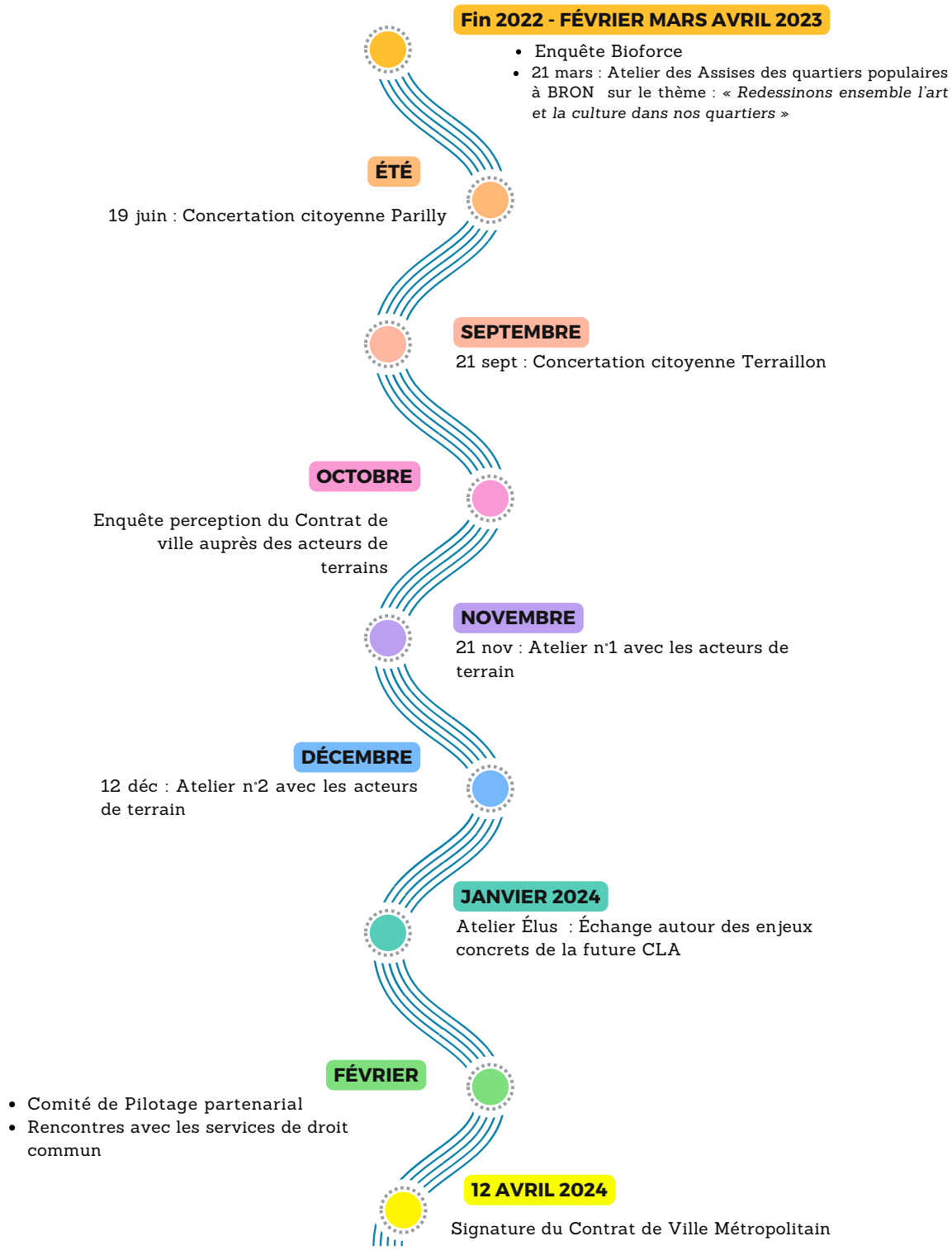

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

UNE PREMIÈRE ENQUÊTE « ÉCOUTE HABITANTE »

En 2022, la Ville a missionné des étudiants de l'Institut de formation Bioforce pour recueillir le ressenti des habitants de Terraillon-Chénier et Parilly.
110 questionnaires ont été récoltés à cette occasion.
Les répondants considèrent en majorité leur quartier comme plutôt agréable ou très agréable (64% à Terraillon et plus de 70% à Parilly). Ils soulignent le développement des transports en commun comme une évolution majeure. Dans les deux quartiers, 42.5% des enquêtés disent ne pas se sentir en sécurité.
L'évolution de la vie associative, sportive, culturelle et du lien social au cours des 5 dernières années est jugée insatisfaisante sur les deux quartiers. Le renforcement de l'offre commerciale de proximité, de l'offre de santé et l'amélioration de la propreté constituent les autres principales attentes prioritaires.

ASSISES DES QUARTIERS POPULAIRES

En février et mars 2023, la Métropole de Lyon a organisé des Assises des quartiers populaires sous la forme d'ateliers ouverts aux habitants et aux acteurs des territoires.
La ville de Bron a accueilli dans ce cadre le 21 mars 2023 l'atelier « Redessinons ensemble l'art et la culture dans nos quartiers ».

DES TEMPS DE CONSULTATION-CITOYENNE

La Ville de Bron a co-organisé avec l'Etat une consultation citoyenne sur chacun des quartiers prioritaires, les 19 juin et 21 septembre 2023, réunissant chacune une cinquantaine d'habitants.
Ces rencontres ont laissé une grande place à l'expression libre et non orientée des habitants. Invités à exprimer leur avis et à formuler des recommandations sur les constats et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, les actions et les projets prioritaires à mettre en place pour y répondre et les moyens d'amélioration de la participation des habitants dans le futur contrat de ville.

DES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION AVEC LES ACTEUR DE TERRAIN

Deux séances de travail ont été organisées en fin d'année 2024 avec les acteurs locaux qui interviennent sur les QPV brondillants: Centres sociaux, Réussir l'Insertion à Bron (RIB), Bibliothèque ATD, Cité Educative, Lyon Métropole Habitat, Arts et développement, Synergie family, Centre de Santé, Sport dans la Ville, le Centre aéré de Bron. .

Après avoir pris connaissance des éléments issus des consultations habitantes, ces acteurs devaient réagir avec leurs expériences de terrain, permettant de nuancer ou confirmer les propos. Il s'agissait également de mettre en avant les actions mises en œuvre et répondant actuellement aux attentes des habitants et d'identifier les manques. Ils ont été invités à imaginer leurs quartiers utopiques en 2030 en identifiant les grands axes de changements et d'évolutions attendus pour cette prochaine contractualisation.
Ce travail a permis de confirmer la pertinence des enjeux définis au niveau métropolitain et d'identifier les objectifs prioritaires déclinés localement dans la présente CLA.

Il est à noter qu'un travail de mobilisation des adjoints et des services de droit commun de la Ville a été mené afin de compléter ce travail.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

L'évolution des périmètres des QPV de Parilly et Terraillon-Chénier

La ville de Bron, 42 625 habitants au dernier recensement, compte deux quartiers prioritaires sur son territoire qui accueillent environ 12 300 habitants (Insee, 2018). En excluant, la population habitante de Chénier à Vaulx-en-Velin, les deux QPV brondillants représentent 26% de la population communale.

Bon à savoir !

Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) sont des quartiers d'au moins 1 000 habitants, situés dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants et caractérisés par un décrochage des revenus des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine dans laquelle ils se situent et de la France métropolitaine.

Pour la métropole de Lyon, le niveau de revenu médian retenu est de 13 300€/an.

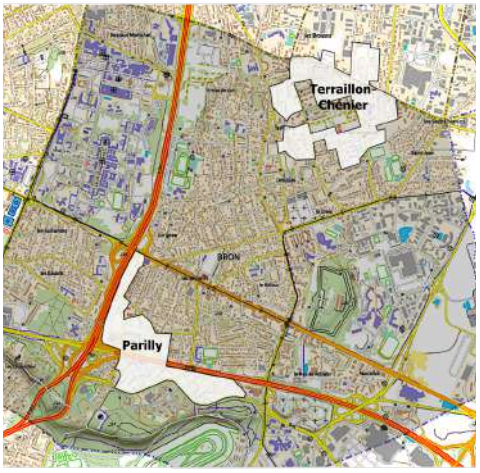

Pour tenir compte de l'évolution des quartiers, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée dans l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

Sur la base des données sur les revenus des ménages de l'Insee, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a travaillé en lien étroit avec les Préfectures des départements et les élus locaux afin d'adapter si besoin les périmètres des QPV existants.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Parilly

Avant

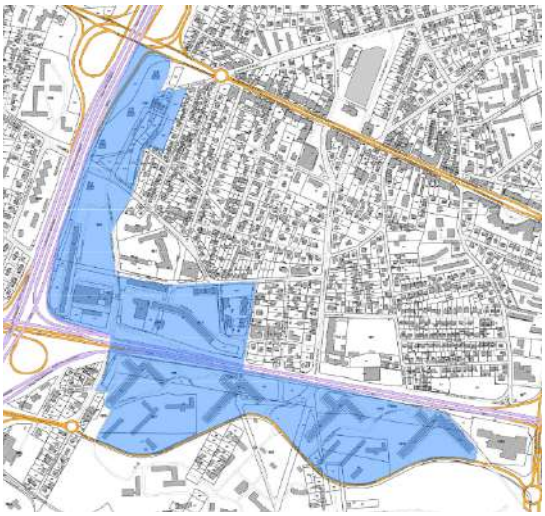

Aujourd'hui

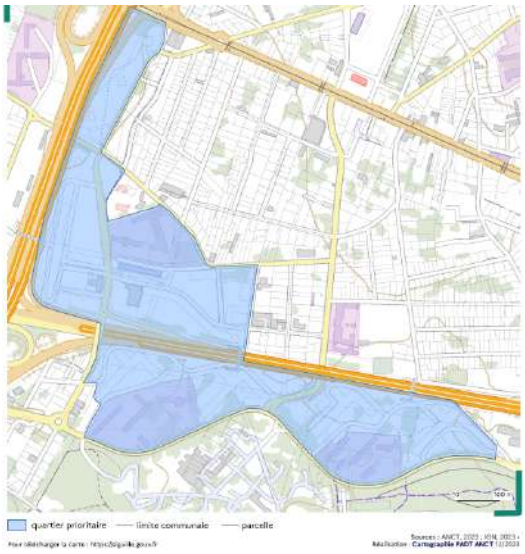

Bon à savoir !

Deux principales évolutions :
> la sortie du QPV des résidences construites sur le site de l'UC7 démolie dans le cadre du premier PRU. Ces logements accueillent une population dont les niveaux de revenus sont plus élevés que dans le reste du QPV.
> l'intégration dans le nouveau périmètre du Collège Théodore Monod.

Terraillon-Chénier

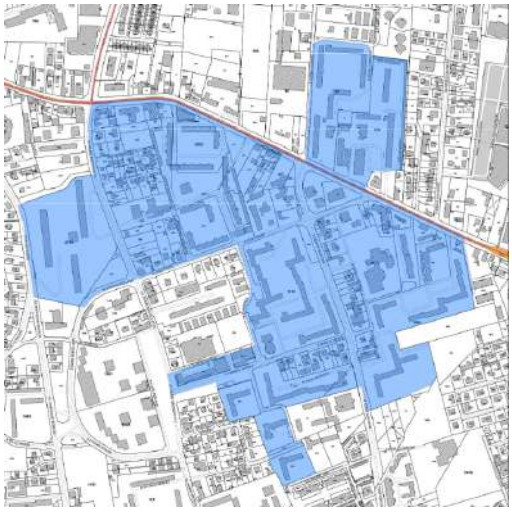

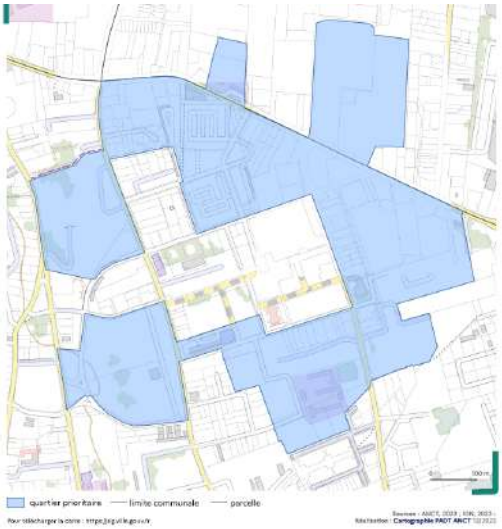

Bon à savoir !

> Les zones du quartier renouvelées dans le cadre du PNRU (de part et d'autre de la rue Jean Lurçat et une partie de la ZAC Terraillon) sortent du périmètre.
> Le nouveau périmètre intègre les copropriétés Bellevue et Plein Ciel qui jouxtent la place Jean Moulin. Le groupe scolaire Jean Moulin et Pierre et Marie Curie du côté Vaudais rejoignent également le QPV

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

PORTRAITS DES QUARTIERS

PARTIE 2

Terraillon-Chénier : un QPV en pleine mutation

Situé en frange Nord de la commune de Bron et à l'extrême sud de la commune de Vaulx-en-Velin, le QPV Terraillon-Chénier est un quartier de 7 000 habitants environ dont la particularité est de regrouper deux ensembles intercommunaux assez hétérogènes de part et d'autre de la route de Genas : un site, côté Terraillon, historiquement composé d'anciennes copropriétés privées fortement dégradées, un ensemble d'habitat social appartenant à un bailleur unique côté Chénier à Vaulx-en-Velin.

Cette nouvelle CLA sera l'occasion d'approfondir les connaissances sur la dimension vécue de ce périmètre intercommunal et les synergies entre équipe projet brondillante et vaudaise.

Nombre d'habitants

6 780

42 625 Bron

Insee 2018

Revenu médian déclaré par UC

12 270 €

22 550 € Métropole

Filosofi 2018

Taux de pauvreté

40 %

16 % Métropole

Filosofi 2019

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Un cadre de vie renouvelé

Depuis 2008, le QPV Terraillon-Chénier fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain incluant deux Plans de Sauvegarde et dont les effets positifs qui se font aujourd'hui ressentir :

- la nouvelle trame viaire créée a permis de désenclaver le quartier ;
- l'offre d'équipements publics et commerciaux a été renforcée : Galette Bramet, Médiathèque, Pimms, Maison de la Métropole, Centre Social et Espace Jacques Duret ;
- les nouveaux espaces publics créés dont le parc Rosa Parks et le square Caravelle sont de qualité et fortement appréciés ;
- la rénovation thermique réalisée au sein de sept copropriétés a amélioré le confort de 975 logements tout comme l'esthétique générale des bâtiments.

Ces transformations urbaines contribuent à déstigmatiser l'image et la réputation du quartier.
Des indices de reprise et d'attractivité immobilières en sont les principaux témoins.

Les principales évolutions à venir vont désormais se concentrer au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Terraillon où la production de logements neufs, majoritairement en accession libre ou sociale, va s'accélérer.

Ce sont environ 600 nouvelles livraisons qui sont en effet attendues d'ici 2030 avec l'enjeu de l'accueil et de la bonne intégration d'autant de nouvelles familles dans le quartier.

Celles-ci pourront alors bénéficier des services du nouveau Pôle de santé de Pergaud (ouverture prévue en 2024) sur une place Jean Moulin entièrement rénovée par la Ville et la Métropole.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation des écoles Pierre Cot et Jean Moulin seront également terminés tout comme la nouvelle crèche Elise Deroche.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

RHB | architectes (architecte mandataire)

Une programmation sociale pour un quartier animé, solidaire et vert

Autre indice des évolutions positives en cours : la réputation naissante du quartier pour la qualité et les bienfaits de ses jardins partagés entretenus par des collectifs d'habitants aux Sapins (38 parcelles individuelles et 3 bacs PMR), à la Caravelle (33 parcelles individuelles, 3 bacs PMR et une parcelle collective à l'îlot Nature) et à Chénier (jardin collectif). Ces jardins, auxquels il faut ajouter celui du centre de formation Forma Paysage, sont les supports de nombreuses actions pédagogiques et culturelles.

Dans cette même veine écologique, le Conseil de Quartier est très actif sur les sujets de sensibilisation au tri des déchets ou de valorisation du patrimoine naturel et animal local (contribution à la labellisation du parc Rosa Parks comme refuge LPO de protection des oiseaux).

Le sujet des mobilités douces est également de plus en plus investi par les partenaires du quartier. L'engouement pour les ateliers de réparation de vélos témoignent de l'importance d'investir cette thématique.

La question de l'égalité femme-homme, des violences sexuelles et sexistes et du rapport à l'espace public selon les sexes est un sujet dont les partenaires se sont particulièrement saisis dans le montage des actions à venir.

Enfin, en dépit de ses difficultés, la résidence sociale des Sapins est un lieu important d'animation. En plus des événements tels que Couleur Quartier, une présence hebdomadaire est assurée par Arts et Développement, le centre social Gérard Philippe, la Régie de quartier RIB et le bailleur LMH.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

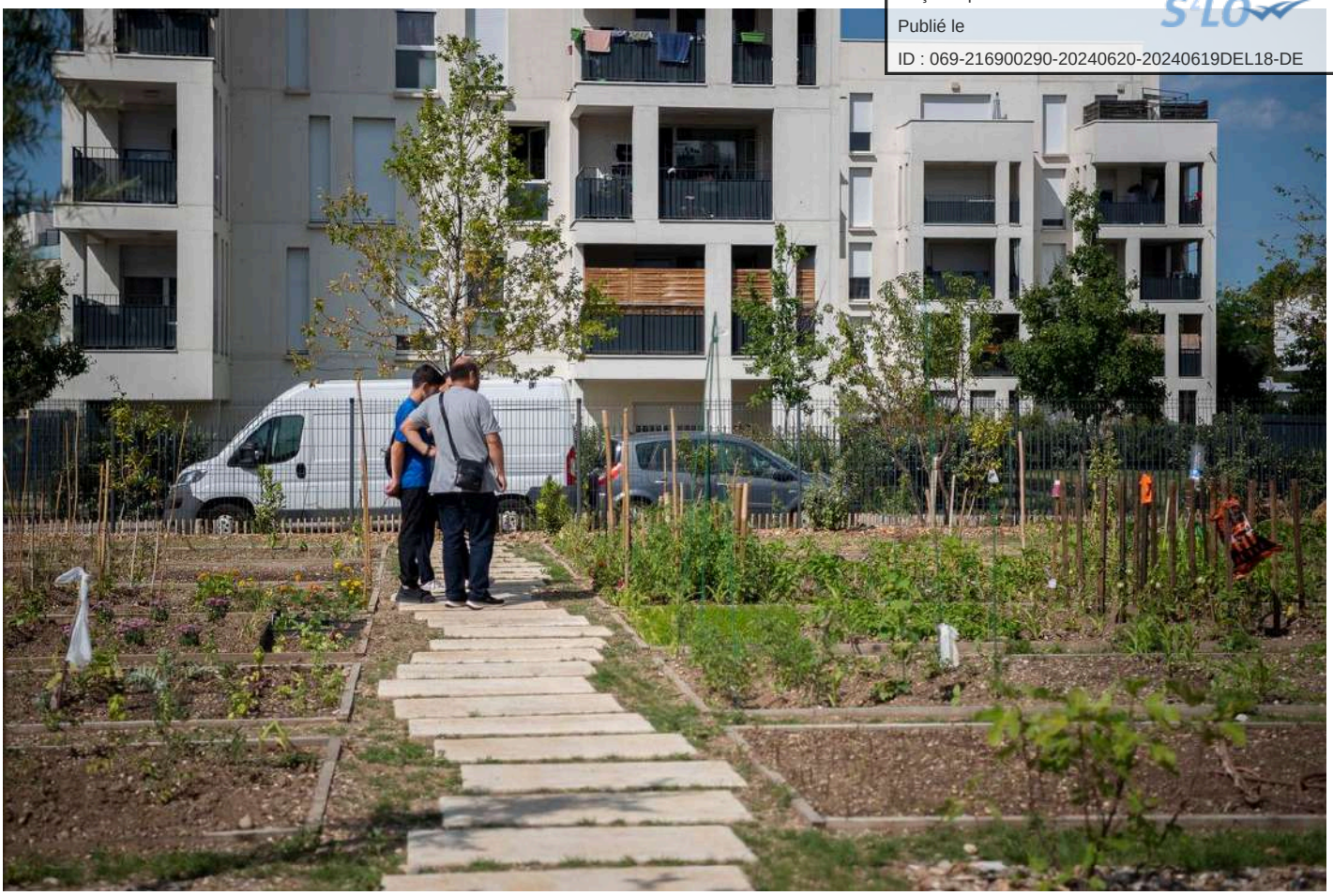

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Un quartier jeune marqué par des fragilités persistantes

Si la rénovation urbaine du quartier a bien avancé, elle reste inachevée par certains aspects.
Des fragilités socio-économiques persistent en dépit du fort investissement des partenaires sociaux.
Des évolutions comme le vieillissement de la population deviennent également des enjeux importants à prendre en compte.

Part des 0-24 ans

40%

34% Métropole
Insee 2018

Part des 0-14 ans

26%

20% Bron
Insee 2018

Part des + de 60 ans

21%

22% Bron
Insee 2018

Bon à savoir !

La part des + de 75 ans a augmenté de 70% entre 2012 et 2017 à Terraillon-Chénier. Cet indicateur de vieillissement est de moindre intensité à l'échelle communale (+ 6%)

Part des emplois précaires parmi les emplois

24%

17% Métropole
Insee 2016

Taux de bénéficiaires de la C2S

22%

10% Métropole
Cnam/Ors 2019

Part des foyers allocataires CAF percevant le RSA socle

21%

12% Métropole
Cnaf 2019

Bon à savoir !

Ce taux à augmenté de 4,5 % entre 2014 et 2018

Taux de scolarisation des 15-24 ans

56% – 62%

73% Métropole
Insee 2016

Part de la population sans diplôme

entre 43% – 46%

44% Métropole
Insee 2016

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Parilly : un quartier dont la transformation s'amorce

Le QPV de Parilly s'étend sur près de 50 hectares au sud de Bron, de part et d'autre de l'A43. Il accueille 5300 habitants, soit 12% des habitants de Bron, et représente 44% du parc social de la commune.

Grand ensemble d'habitat social emblématique, les 8 Unités de Constructions (UC) qui le composent ont été construites entre 1956 et 1964.
À partir des années 1970, les deux infrastructures routières qui traversaient le quartier ont été transformées en voies rapides et autoroutes.

Dès 2000, des projets urbains ont amorcé l'ouverture du quartier sur la ville, avec notamment l'arrivée du tramway T2, de premières démolitions et la construction du collège.

La première phase de renouvellement urbain à partir de 2007, concentrée sur l'extrémité nord du quartier, a confirmé cette évolution avec l'engagement une première diversification de l'habitat, une recomposition des espaces public et un volet culturel affirmé avec l'installation du centre chorégraphique et de la Médiathèque.

Ces évolutions urbaines sont restées insuffisantes pour changer l'image du quartier et agir durablement sur la qualité et le cadre de vie des habitants.

Bon à savoir !

Nombre d'habitants

5216

42 625 Bron

Insee 2018

Revenu médian déclaré par Unité de Consommation

9 330 €

22 550 € Métropole

Filosofi 2019

Taux de pauvreté

47 %

16 % Métropole

Filosofi 2019

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Conforter les services à la population et améliorer massivement la qualité d'habiter

Avec le nouveau programme de rénovation urbaine pour la période 2022-2032, une nouvelle phase de transformation et de rénovation ambitieuse de l'ensemble du quartier, y compris les UC du sud, s'engage, attendue de longue date par les habitants.

La temporalité de la nouvelle CLA sera concomitante à ce grand projet de transformation urbaine et l'occasion de mettre en œuvre des actions concourant d'une façon globale à la réduction des inégalités urbaines et sociales.

Une intervention massive sur les logements, tant en réhabilitation qu'en diversification de l'offre permettra une réduction du taux de logements sociaux mais aussi une amélioration significative des conditions d'habiter dans les UC (confort thermique, acoustique).

A terme, 75% des logements du secteur de renouvellement urbain seront soit neufs, soit réhabilités.

L'ensemble des espaces publics du quartier seront réaménagés au sein de la ZAC Parilly, De quoi mieux raccorder Parilly aux secteurs environnants (campus, Parc, zones d'activités) et plus largement au reste de la ville et de l'agglomération, tout en maintenant une attention forte à la qualité des lieux de proximité. Plusieurs nouveaux espaces publics structurants ont été conçus en concertation avec les habitants, afin d'y inclure une programmation intergénérationnelle, support de lien social.,

Un grand pôle d'équipements publics autour de la petite enfance et de l'enfance sera créé au Sud à horizon 2030. Il regroupera écoles, crèches, gymnase et activités du Centre social. Parallèlement, des activités économiques seront installées sur l'emplacement de l'ex-UC1, le long du périphérique, et des commerces/services en rez-de-chaussée de certains nouveaux immeubles.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Un maillage associatif dynamique

Le quartier est doté d'un maillage associatif structurant implanté directement au pied des UC, avec la présence en particulier du Centre social et socioculturel des Taillis, de la Régie de quartier RIB, Sport dans la ville, le Secours populaire, la Sauvegarde 69 et de nombreux acteurs qui travaillent en partenariat étroit.

Le collège Théodore Monod, chef de file du réseau d'éducation prioritaire et de la Cité éducative depuis 2022, constitue un véritable atout dans la dynamique éducative locale.

L'investissement des espaces extérieurs par les partenaires est important, tout au long de l'année (ateliers Art et Développement, programmations estivales culturelles et sportives).

Cette dimension d'aller vers a été renforcée ces dernières années par la création d'événements nouveaux à destination des jeunes ou encore en matière de sensibilisation (déchets, mobilités mode doux, préservation de l'environnement).

La mobilisation des habitants pour leur cadre de vie est valorisée depuis une dizaine d'années par les projets participatifs menés dans le cadre de l'Atelier du Jeudi (projet d'embellissements du quartier, en co-construction) ou encore des actions Jardins en particulier à l'UC5.

La thématique de l'insertion socio-professionnelle et de l'accès aux droits est particulièrement investie par les acteurs de Parilly en particulier à travers la présence de l'Espace Emploi de Proximité créé par la Ville, de la Régie de quartier labellisée France services.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Malgré l'investissement des partenaires, de fortes fragilités socio-économiques persistent, notamment en matière de décrochage scolaire, d'insertion socio-professionnelle, d'égalité femme-homme. La thématique jeunesse est identifiée comme un des enjeux prioritaires pour le quartier de Parilly.

Un quartier majoritairement de parc social

2200
Logements sociaux avec un bailleur unique (44% du parc social de Bron)

4 516
Ménages locataires parc social (INSEE 2018)

42%
de personnes seules (MdL 20%)

Marqué par une concentration de la pauvreté

46%
Taux d'emploi des 15-64 ans (63,5% Métropole)
Insee 2016

34%
Bénéficiaires de la C2S*
(9% Métropole)
Cnam/ORS 2019

22%
Part des foyers allocataires Caf perçevant le RSA Socle
(12% Métropole)
Cnaf 2019

avec des écarts qui continuent à se creuser

46%
46% des emménagés en 2018 dans les UC ont des revenus <20% plafonds PLUS, contre 31% des occupants (22% des occupants du parc social de Bron, 20% dans la Métropole).

26% des 15-26 ans
non scolarisés ou en emploi

44%
Part de la population sans diplôme (49% chez les femmes) (23% Métropole)

*C2S : Complémentaire santé solidaire

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Terraillon-Chénier

CONTRAINTES	ATOUTS, POTENTIALITÉS
• Population jeune non diplômée et éloignée du monde du travail • Vieillissement de la population : des services à la personne et des logements à adapter • Des copropriétés anciennes fragiles : un accompagnement à poursuivre • Des mobilités contraintes et un accès limité à une offre diversifiée de transports • Des problèmes de nuisances et de tranquillité publique concentrés dans l'espace public et au sein de la résidence des Sapins • Absence de lieux de sociabilité	• Situation géographique stratégique à proximité de la route de Genas • Un cadre urbain et bâti rénové, des espaces publics de qualité • Un pôle commercial et d'équipements publics de proximité facilement accessible • Un tissu associatif dense et fortement investi • Des jeunes diplômés du supérieur en augmentation • Espace emploi de proximité, conseiller numérique et Maison France services au cœur du quartier

Parilly

CONTRAINTES	ATOUTS, POTENTIALITÉS
• Proximité des infrastructures routières : nuisances, coupures • Un quartier quasi exclusivement composé de parc social • Sentiment d'abandon • Manque d'attractivité du quartier dû au temps long du projet urbain • Fragilité du tissu commercial	• Un projet urbain d'envergure qui démarre • Proximité du parc de Parilly, environnement vert • Bonne desserte en TC • Proximité du campus, des zones d'emploi, de l'est lyonnais • Tissu associatif bien maillé et présent • Espace emploi de proximité, conseiller numérique et Maison France services au cœur du quartier • Un volet cadre de vie très investi (programmation GSUP/TFPB)

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

PARTIE 3

LES OBJECTIFS DE LA CLA

La Convention locale d'Application définit des priorités locales selon les 6 grands enjeux du Contrat de Ville Métropolitain. Les objectifs, présentés dans ce document sont le fruit du travail réalisé avec les acteurs du territoire lors des différents ateliers.

Les objectifs de la CLA sont illustrés par des exemples d'actions phares existantes ou en projet, ainsi que des paroles d'acteurs et d'habitants recueillis sur ces différentes thématiques.

Pour rappel, les 6 grands enjeux du Contrat de Ville sont :

1. Accès aux droits et aux services

Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leurs parcours: favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole

2. Médiation, prévention, tranquillité

Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants

3. Emploi-Insertion et développement économique

Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser

4. Education

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes

5. Habitat et transitions écologiques

De chez-soi jusqu'au coeur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre

6. Culture, sport, santé et vie associative

Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

ENJEU 1 / Accès aux droits et aux services

Objectif 1.1 Renforcer la visibilité des structures et dispositifs d'accès aux droits

- Développer des lieux accueillants et accessibles en proximité
- Communiquer davantage autour des structures d'accompagnements existantes
- Développer l'offre du lieu ressource et d'informations des jeunes

Objectif 1.2 Simplifier l'accès aux droits et aux services et renforcer les démarches « d'aller-vers »

- Simplifier les procédures et penser l'inclusion numérique
- Coordonner les démarches d'aller-vers et de lutte contre le non-recours aux droits
- Encourager l'accompagnement multiple et pluridisciplinaire des victimes de discrimination : accès aux droits, formations, insertion

Objectif 1.3 Former à la lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

- Diffuser les bonnes pratiques.
- Outiller et former les acteurs et les publics

Exemples d'actions phares ou en projet :

- Label Maison France Services de la Régie de quartier RIB et du PIMMS
- Développement des conseillers /médiateurs numériques dans les structures
- Ateliers numériques des centres sociaux
- Ouverture d'un lieu d'information jeunesse sur la commune

Paroles d'habitants et d'acteurs :

- Difficultés face au tout numérique
- Demande de reconnaissance des diplômes étrangers
- Besoins de services de traduction et d'interprétariat pour les démarches administratives
- Demande de présence de la Caf et de l'Assurance Maladie en cœur de quartier

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Objectif 2.1 Promouvoir un quartier convivial, un climat de confiance et de sécurité dans les QPV

- Rendre les espaces communs apaisés, partagés et accessibles à toutes et tous
- Mettre en place des cellules de veille partenariales spécifiques aux QPV dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Lutter contre les dégradations et les nuisances sonores, olfactives, environnementales
- Accompagner le public féminin par des actions en non-mixité avant de pouvoir travailler en groupe mixte

Objectif 2.2 Renforcer la présence humaine auprès des habitants et particulièrement des jeunes

- Renforcer la médiation sociale et l'action de la prévention spécialisée auprès des jeunes
- Mettre en place des espaces extérieurs favorisant l'occupation intergénérationnelle de l'espace public.
- Travailler le lien de confiance police-population
- Maintenir et développer la présence des forces de l'ordre en proximité

Objectif 2.3 Valoriser l'image des quartier et redynamiser la vie de quartier

- Développer les services publics, les activités, les commerces
- Développer la qualité urbaine (équipements et espaces publics) et embellir les quartiers.
- Développer des outils de communication pour informer des projets urbains et des changements en cours

Exemples d'actions phares ou en projet :

- Projet urbain en tranquillité publique (sécurisation des résidences, mobilités, espaces publics)
- Actions pour renforcer le lien Police Population (Raid Prox Aventure, création d'un poste de délégué à la cohésion police population)
- Renfort du maillage par la vidéo-protection
- Poursuite de chantiers éducatifs et Ville Vie Vacances (VVV)

Paroles d'habitants et d'acteurs :

- Constats d'une persistance de regroupements dans les espaces publics, sources de nuisances au quotidien pour les habitants de certains secteurs
- Besoins de cellules de veille du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur chaque quartier
- Développer les partenariats et les actions de médiation

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

ENJEU 3 / Emploi-insertion et développement économique

Objectif 3.1 Aller vers pour ramener vers : améliorer l'orientation des habitants

- Accompagner les habitants dans la connaissance et l'appropriation des dispositifs et plateformes existantes
- Renforcer la connaissance des métiers, des secteurs, des formations et des voies d'accès et encourager les immersions professionnelles
- Favoriser les orientations vers les dispositifs actifs sur le territoire de la métropole.
- Décloisonner le suivi entre les structures et les professionnels
- "Aller vers" les publics en insertion et en précarité

Objectif 3.2 Lever les freins pour faciliter l'insertion vers l'emploi

- Accompagner vers l'autonomie par un "faire avec" et non un "faire à la place"
- Ouvrir le champ des possibles vers le marché de l'emploi : recruter autrement, « job dating hors les murs », entretien inversé
- Casser les stéréotypes des employeurs comme des candidats
- Lever les freins à la mobilité géographique : Mieux informer sur les offres de mobilités (transports en commun, vélos), les tarifications sociales, et lever les freins à l'emploi.
- Amener les demandeurs d'emploi à élargir leurs champs de recherche
- Faire connaître les ressources du territoire pouvant permettre le retour à l'emploi (crèche, cours de Francais Langue Etrangère,...)

Objectif 3.3 Rapprocher entreprises et habitants par des modalités renouvelées

- Accompagner les entreprises à s'impliquer dans les QPV en investissant et en recrutant dans ces quartiers.
- Développer de nouvelles formes d'emploi en accord avec les réalités du marché du travail et celles des demandeurs d'emploi
- Favoriser l'immersion en entreprise, les liens avec le monde de l'emploi
- Créer des événements de proximité autour de la découverte de métiers, du recrutement et des événements initiés par les associés
- Encourager les entreprises à respecter leurs engagements sociaux (par exemple les clauses sociales dans les marchés publics)

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Objectif 3.4 Renforcer le potentiel économique des QPV

- Encourager une dynamique entrepreneuriale
- Attirer des activités économiques au cœur des QPV

Objectif 3.5 Structurer l'animation territoriale

- Renforcer l'interconnaissance entre acteurs et rendre l'animation territoriale lisible
- Encourager la communication des opportunités professionnelles des entreprises auprès des structures du territoire (écoles et associations)

Exemples d'actions phares ou en projet :

- Espaces Emploi de Proximité
- Rencontres Entreprises/insertion : Lien avec la commission Insertion de l'association Portes des Alpes Entreprises, organisation des "Rencontres de l'Emploi"
- Clauses sociales d'insertion dans les marchés publics
- Création de places en crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip)
- Création d'un hôtel d'entreprises / parc artisanal à Terraillon
- Occupation temporaire des Locaux à Pic
- Projet de pôle numérique responsable /ZAC Parilly

Paroles d'habitants et d'acteurs :

- Développer des Ateliers Socio-Linguistiques
- Proposer des stands de découverte des métiers

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Objectif 4.1 Conforter le réseau d'éducation partagée au sein des quartiers

- Amplifier l'ancrage des établissements scolaires dans les quartiers
- Ouvrir plus largement les établissements scolaires aux parents et aux partenaires
- Développer le réseau d'éducation partagée dans les établissements scolaires
- Contribuer à l'aller vers des familles dans les établissements scolaires
- Proposer une coordination thématique en groupe de travail par quartier
- Impulser une coordination spécifique avec l'éducation nationale en lien avec les écoles
- Développer des temps d'échange et de formation collective des professionnels autour de l'enfant (analyse de la pratique, création d'une culture commune)

Objectif 4.2 Offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité

- Poursuivre l'amélioration du climat scolaire
- Encourager un cadre de travail épanouissant pour les élèves
- Augmenter les capacités d'accueil des crèches
- Favoriser la mixité scolaire et sociale
- Porter une attention sur les projets éducatifs pour les 0-3 ans

Objectif 4.3 Renforcer la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire

- Adapter et renforcer les parcours éducatifs
- Développer les places ouvertes d'accompagnement scolaire pour les élèves en difficulté
- Communiquer sur les projets existants au sein des écoles
- Maintenir et accompagner la liaisons intercycles entre les établissements scolaires

Objectif 4.4 Développer le lien de confiance avec les parents

- Reconnaître les parents et les jeunes comme acteurs dans leurs parcours, dans l'accompagnement des professionnels
- Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité et d'éducation partagée
- Maintenir les animations sur la parentalité dans les quartiers
- Faciliter l'accompagnement des jeunes par des ateliers avec les parents

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Objectif 4.5 Augmenter l'attractivité des établissements scolaires en QPV

- Renforcer les moyens pour réussir
- Agir sur la mixité scolaire et sociale en poursuivant l'amélioration des bâtiments scolaires dans les deux quartiers

BRON CITÉ ÉDUCATIVE DEPUIS 2022

Co-pilotée par la Ville, l'éducation nationale et la préfecture, les Cités éducatives visent à intensifier l'accompagnement socio-éducatif des enfants et des jeunes habitants les QPV, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire en mobilisant tous les adultes qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec les familles (personnels de l'éducation nationale et autres services de l'État, agents des collectivités territoriales, parents, associations, intervenants sociaux et acteurs économiques...).

L'ambition n'est pas d'être un dispositif de plus mais de renforcer, de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover en s'insérant dans l'ensemble des politiques éducatives mises en œuvre sur un territoire Chaque cité éducative fixe ses orientations en fonction des besoins repérés. Elle peut apporter des moyens financiers complémentaires à la réalisation d'actions ou de projets éducatifs.

L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Exemples d'actions phares ou en projet :

- Visites des quartiers pour les nouveaux enseignants / personnels des établissements et les nouveaux habitants
- Extension-rénovation des 4 écoles des QPV dont projet d'équipement neuf Jean Macé
- Projet de crèche sur Terraillon (Elise Deroche)
- Relocalisation et redimensionnement de l'offre petite enfance à Parilly
- Programme de réussite éducative : semaine de la co-éducation, café des parents,...
- Parentalité : Étude menée sur le territoire : réflexion dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et la Cité Éducative
- Création d'un lieu info jeunes

Paroles d'habitants et d'acteurs :

- Nommer et former des personnes référentes "allophone", "handicap".
- Créer un café solidaire intergénérationnel
- Accompagner les jeunes en proximité pour des informations jeunesse

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

ZOOM SUR LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le dispositif Programme de réussite éducative (PRE) crée en 2007 vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, de 2 à 16 ans, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Ce parcours de remobilisation est construit avec la famille, touche à différents domaines (socialisation, accès à la santé, à la culture, scolarité, etc.) et s'appuie sur le droit commun existant.

Le PRE fera l'objet d'un financement pluriannuel de l'Etat à partir de 2024.

Les axes d'interventions du PRE :

- La parentalité
- La prévention du décrochage scolaire
- L'ouverture culturelle
- L'accès aux soins
- Développer la curiosité intellectuelle sur des activités extra scolaires

200

Nombre d'enfants suivis par le PRE en 2023

Un dispositif ancré dans le partenariat :

La bonne marche de ce dispositif nécessite de travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire.

Le PRE coordonne, pilote, ou participe à des actions menées en partenariat avec les acteurs socio-éducatifs du territoire sur ces axes d'interventions.

Quelques exemples d'actions : Ateliers parents/enfants en partenariat avec les Centrse sociaux et culturels du territoire, des groupes de travail pour lutter contre le décrochage scolaire, des sorties culturelles.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Objectif 5.1 Développer l'accès à une alimentation locale et abordable

- Renforcer la mise en réseau des acteurs locaux pour une offre d'alimentation de qualité et abordable
- Travailler sur la question de l'alimentation dans les établissements scolaires
- Développer les actions de sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée pour les habitants de tous les âges

Objectif 5.2 Renforcer les modes actifs et l'utilisation des transports en commun

- Accompagner les changements d'usages vers l'utilisation des modes actifs
- Désenclaver les quartiers pour mieux se déplacer dans et à l'extérieur du territoire
- Rendre les espaces publics agréables à la marche et à l'utilisation des modes actifs
- Communiquer efficacement sur les moyens et les aides à la mobilité (Métropole, entreprise, ville, TCL, ..) et sur la tarification sociale accessible pour tous

Objectif 5.3 Développer des services et des commerces de proximité

- Encourager une présence plus lisible et plus visible des institutions publiques
- Créer des espaces de proximité qui favorisent le lien social via des aménagements et des animations
- Encourager des animations interculturelles et intergénérationnelles
- Développer des temps de rencontre entre anciens et nouveaux habitants des quartiers
- Accompagner les commerces de proximité existants ou à venir

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Objectif 5.4 Agir par le logement

- Permettre des parcours résidentiels au sein de logements de qualité
- Accompagner les copropriétés fragiles : gestion quotidienne, animation du conseil syndical, dialogue avec les syndics, projets travaux en lien avec la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)
- Améliorer la communication de proximité aux locataires

Objectif 5.5 Adapter les quartiers au changement climatique

- Améliorer la collecte des déchets et lutter contre les dépôts sauvages, mener des actions de sensibilisation
- Proposer des actions pédagogiques autour des éco-gestes
- Faire connaître et accompagner les aides à la rénovation et à la mobilité
- Poursuivre la rénovation énergétique et la végétalisation des bâtiments
- Poursuivre l'accompagnement à la création et à la gestion de jardins collectifs

Exemples d'actions phares ou en projet :

- Association des habitants dans la définition des espaces publics : Ateliers du Jeudi
- Dispositifs GSUP et POPAC* pour l'accompagnement des copropriétés
- Fête de la Nature à Parilly
- Plan de marchabilité
- Des jardins partagés à Parilly et Terraillon
- Des ateliers de réparation de vélo lors des évènements festifs de quartier

Paroles d'habitants et d'acteurs :

- Créer une épicerie sociale et solidaire
- Installer un stand de solidarité (récolte des invendus) sur le marché
- Améliorer l'attractivité des commerces et des services du quartier de Parilly
- Faire des aménagements vélo sécurisés
- Mise en place de recycleries de proximité
- Développer les îlots de fraicheur
- Difficultés de communication locataire/ bailleur et propriétaire/syndic

Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés)

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Objectif 6.1 Favoriser un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour toutes et tous

- Développer des projets artistiques et culturels de qualité et pérennes dans et en dehors des quartiers
- Reconnaître et valoriser les pratiques culturelles et les savoir-faire
- Proposer une programmation culturelle pour et par les habitants
- Développer une tarification sociale des actions culturelles
- Renforcer les partenariats entre acteurs sociaux et acteurs culturels
- Agir sur les freins à l'accès aux lieux culturels (tarifs, freins psychologiques)
- Créer des résidences sur les QPV avec la participation des habitants

Objectif 6.2 Assurer l'accès aux soins et favoriser le bien-être à tous les âges de la vie

- Travailler sur le sujet de la santé mentale
- Impulser des actions de proximité : « aller vers », pied d'immeuble
- Encourager le sport-santé
- Développer la prévention : violences intrafamiliales, programme santé de la ville
- Poursuivre une veille sur l'offre de soisn sur les quartiers
- Favoriser la coordination entre les acteurs de la santé
- Faire connaitre l'offre existante

Objectif 6.3 Inclure par le sport

- Développer une programmation variée et poursuivre l'accessibilité pour toutes et tous
- Lever les freins d'accessibilité aux pratiques sportives notamment par la prise en compte du quotient familial
- Identifier les besoins pour adapter la programmation

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

6.4. Soutenir l'inclusion dans les QPV

- Garantir le lien social par davantage de moyens
- Prendre en compte toutes les catégories d'isolement sur toutes les tranches d'âges
- Développement des temps allers-vers
- Travailler collectivement entre acteurs de terrain la question de la solidarité
- Développer des actions d'intégration des habitants (nouveaux et anciens)
- Co-concevoir les projets avec les habitants
- Accompagner les capacités d'agir des habitants.
- Adapter les activités et lieux aux personnes en situation de handicap
- Favoriser les conditions de mixité dans les lieux de sociabilité

Exemples d'actions phares ou en projet :

- Projet Démos : Démocratisation de la pratique de la musique classique pour les enfants des QPV
- Orchestre à l'école
- Permanences "culture pour tous" dans les QPV
- Participation de la commune au PTEAC*
- Mutuelle de santé communale
- Maison médicale Pergaud sur le quartier de Terraillon
- Action de la Ville de soutien aux nimations estivales avec les acteurs sportifs et culturels du territoire
- Développement des équipements sportifs en extérieur.
- Apprentissage du vélo dans les écoles

Paroles d'habitants et d'acteurs :

- Développer des lieux de rencontres : exemple café solidaire de type café pour tous à Terraillon, espace de jeux de société, ...
- Développer un réseau de soignants
- Création d'un réseau communal pluridisciplinaire pour la prise en charge des victimes de violences
- Développer une tarification sociale des activités

PTEAC : Pôle territorial d'éducation artistique et culturelle

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

GOUVERNANCE

PARTIE 4

Une équipe projet Parilly-Terraillon au coeur des quartiers

Co-mandatée par la Ville de Bron, la Métropole de Lyon et l'État, l'équipe projet Parilly-Terraillon est en charge de la mise en œuvre de la politique de la ville ainsi que de l'animation du partenariat institutionnel et opérationnel avec les acteurs locaux agissant au sein des deux QPV.

Basés à la Maison du Terraillon et à l'Espace Parilly, les membres de l'équipe interviennent sur différents champs d'action qui contribuent à structurer le projet d'ensemble des quartiers :

- pilotage des politiques de renouvellement urbain et d'habitat;
- développement et animation de la programmation sociale;
- pilotage et suivi des programmations de la convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, veille et gestion de proximité;
- appui aux porteurs de projets dans les différents champs de la politique de la Ville et accompagnement des Conseils de quartier/citoyens;
- actions de proximité auprès de la population pour répondre au mieux à ses besoins;
- communication.

Cette dynamique partenariale et territoriale prend forme au travers de temps de coordination et de suivi des actions animés par l'équipe sur chacun des deux quartiers (GTU, GTS, GT jeunesse, Coordination cadre de vie, Programmation Sociale / GSUP/ programmation estivale, etc...).

L'équipe projet participe également à différentes instances de pilotage et de suivi d'autres politiques publiques locales pilotées par la commune ou ses partenaires (CTG, PRE, CLSPD, VVV, PEDT, Cité éducative, CLSM, etc.*).

Le rôle du délégué de la préfète

Au plus près des habitants et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, le délégué de la préfète coordonne, sous l'autorité de la préfète, l'action de l'ensemble des services de l'État et s'assure de répondre aux enjeux propres à chaque territoire, en mobilisant les politiques publiques de droit commun et les dispositifs et outils de la politique de la ville.
Il représente l'interministérialité, qui constitue l'ADN de la politique publique en faveur des habitants des quartiers.

Pleinement mobilisé sur chacun des enjeux du contrat de ville, le délégué de la préfète est l'interlocuteur direct pour l'État des acteurs locaux, des professionnels, des associations ou des habitants. Grâce à son ancrage territorial, il exerce une fonction de veille active sur les quartiers et peut faire remonter à la préfète des informations et des analyses sur leur territoire, et émettre des propositions.

**GTU : Groupe Technique Urbain / Groupe Technique Social, GT Jeunesse : Groupe de Travail Jeunesse / GSUP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité / CTG : Convention Territoriale Globale / PRE : Programme de Réussite Éducative / CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance /VVV : Dispositif Ville Vie Vacances / PEDT : Projet Éducatif Territorial / CLSM : Conseil Local de Santé Mentale*

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Un comité de pilotage de suivi de la CLA

Cette nouvelle convention locale d'application instaure la mise en œuvre d'un comité de pilotage qui se réunira a minima une fois par an.

Il sera l'occasion de faire un point d'étape sur les orientations, les actions mises en œuvre et les champs privilégiés d'intervention. Il permettra d'échanger sur les nouveaux besoins identifiés et les perceptives d'évolution.

Ce comité de pilotage associera l'ensemble des signataires de la présente convention ainsi que les partenaires associatifs et des représentants d'habitants.

Le pilotage de la programmation de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) et de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La convention GSUP-TFPB métropolitaine, annexée au Contrat de Ville Métropolitain, sera signée début 2025, par l'État, la Métropole, les Communes et les bailleurs.

Elle bénéficiera d'une gouvernance dédiée nécessaire afin de prioriser les enjeux locaux dans le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB revu courant 2024.

Une instance locale de suivi de l'utilisation de l'abattement TFPB intégrant un représentant politique de la commune sera mis en place.

Articulation de la CLA avec les dispositifs existants

La convention locale d'application s'articule à l'échelle de la ville et de la métropole à différents dispositifs existants :

- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Programme de Réussite Éducative
- Cité Éducative
- Conseil Local de Santé Mentale
- Convention Territoriale Globale
- Pôle territorial d'éducation artistique et culturelle
- Charte de Coopération Culturelle

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Participation et information citoyenne

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville. Les parties signataires de la présente convention réaffirment leur volonté, d'impliquer les habitants dans la mise en œuvre et le suivi des actions de la CLA.

Les membres des deux Conseils citoyens/conseils de quartier se réunissent régulièrement en présence des agents de développement social pour participer à la mise en oeuvre d'actions de proximité dans les quartiers. Spécifiquement à Parilly, le projet de renouvellement urbain de Parilly est l'occasion d'une démarche de concertation/participation amplifiée, venant en particulier alimenter la conception des espaces publics estérieurs du quartier. Un groupe de suivi du relogement et du projet urbain est réuni en tant que de besoin.

A Terraillon-Chénier, le travail de concertation sur la ZAC Terraillon est désormais achevé, cette dernière entrant dans un stade opérationnel avancé. Les habitants seront néanmoins consultés sur l'aménagement des espaces hors ZAC. La distribution d'une lettre du projet permet par ailleurs de tenir régulièrement informés les habitants des principales évolutions.

Enfin, tout au long de l'année, les agents GSUP réalisent des diagnostics en marchant sur les quartiers avec des groupes d'habitants ou des professionnels afin de repérer les dysfonctionnements et de mettre en oeuvre des petits travaux de proximité.

Au delà des aménagements urbains, la participation des habitants est intégrée dans le fonctionnement de plusieurs acteurs de terrains, en particulier les Centres sociaux, qui construisent des projets avec les habitants.

Atelier du jeudi : 8 à 10 fois par an, une quizaine de personnes se réunissent pour travailler sur des projets d'embellissement du quartier de Parilly

Atelier de concertation Projet NPNRU Parilly - 2023

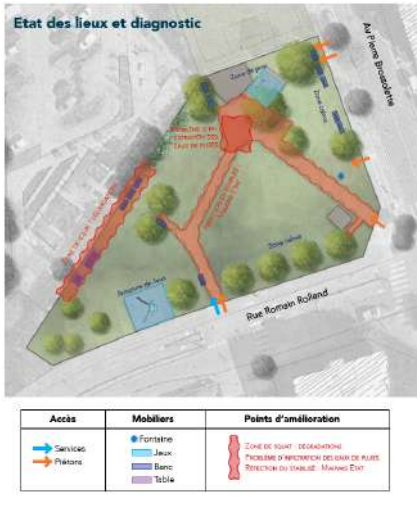

Plan de synthèse du diagnostic en marchant - Terrain d'aventure à Terraillon

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Les liens entre politique de la ville et droit commun

« La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Loi Lamy (2014)

Le droit commun correspond à l'ensemble des politiques publiques, déployées sans distinction sur l'ensemble des territoires. Pour l'État, il s'agit des politiques sectorielles menées par les ministères : santé, éducation, développement économique, culture, jeunesse, etc. La politique de la ville réserve ses dispositifs et alloue des moyens spécifiques aux territoires de la géographie prioritaire.

La mobilisation et l'intervention du droit commun de l'ensemble des partenaires au sein des quartiers est un enjeu majeur de cette nouvelle contractualisation afin d'intégrer pleinement ces quartiers au territoire brondillant.

Le bilan de la précédente CLA a permis de faire le point sur la dynamique de lien inter-service, c'est à dire les modalités de travail entre les directions de droit commun et le service politiques territoriales / Équipe Projet. Les temps d'échanges avec les différentes directions ont recensé les projets portés se déclinant ou pouvant se décliner dans les quartiers.

Durée et évaluation de la CLA

Le Contrat de ville Métropolitain et, par extension, la convention locale d'application couvrent la période 2024 à 2030 et incluent une clause de revoyure à mi-parcours, soit en 2027. Elle doit permettre d'observer les évolutions au sein des quartiers et réajuster les objectifs, actualiser la programmation des actions si besoin selon les changements des directives. La clause de revoyure prépare l'évaluation de fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

SIGNATAIRES

Salwa PHILIBERT
Sous-préfète chargée
de la politique de la ville

Jérémie BREAUD
Maire de Bron

Renaud PAYRE
Vice-président de la Métropole de Lyon
en charge de la Politique de la Ville

Cécile COURREGES
Directrice
Agence Régionale de Santé

Yves CORVAISIER
Directeur général
CARSAT Rhône-Alpes

Véronique HENRI-BOUGREAU
Directrice générale
CAF du Rhône

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Jérôme BOURNE-BRANCHU
Directeur académique des
services de
l'Education nationale du Rhône

Emmanuelle LAFOUX
Directrice générale
CPAM du Rhône

Joseph SANFILIPPO
Directeur France Travail
département du Rhône

Vincent CRISTIA
Directeur général
Lyon Métropole Habitat

Elodie AUCOURT-PIGNEAU
Directrice générale
Alliade Habitat

Yves GOUGNE
Président
Mission Locale Bron,
Décines, Meyzieu

Lucile BAROU
Directrice régionale AURA
ADOMA

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

ANNEXES

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

EXTRAITS

ARTICLE 1

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.
Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région.
Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.
Elle s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :
1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Quelques chiffres comparatifs

Indicateurs Clés 2018	Terraillon	Parilly	Bron	MDL
Indice jeunesse* Insee 2018	1.5	1.7	1.2	1.2
Familles monoparentales	19%	26%	17%	16%
Ménage 1 personne	33%	42%	41%	20%
Part des ménages Propriétaires	48,13%	6.15%	45.43%	
Locataire HLM	19,48%	86.11%	23.43%	
NIVEAU DE DIPLOME : sans diplôme	48%	44%	29%	23%
NIVEAU DE DIPLÔME : enseignement supérieur	18%	19%	35%	43%
Part des actifs	65%	70%	73%	
Taux de pauvreté (%)	59.7%	68.6%	39.5%	16.9%

Source Insee 2018

** L'indice de jeunesse est le rapport entre la population des moins de 20 ans et celle des plus de 60 ans. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées. A l'inverse, plus il est élevé, plus il est favorable aux jeunes.*

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Les moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville en 2023 à Parilly et Terraillon-Chénier

Le tableau suivant reprend pour l'année 2023 les moyens alloués spécifiquement aux quartiers prioritaires. Les crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville regroupent les fonds de l'État, la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux et la ville de Bron. Ils complètent les politiques de droit commun afin d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles.

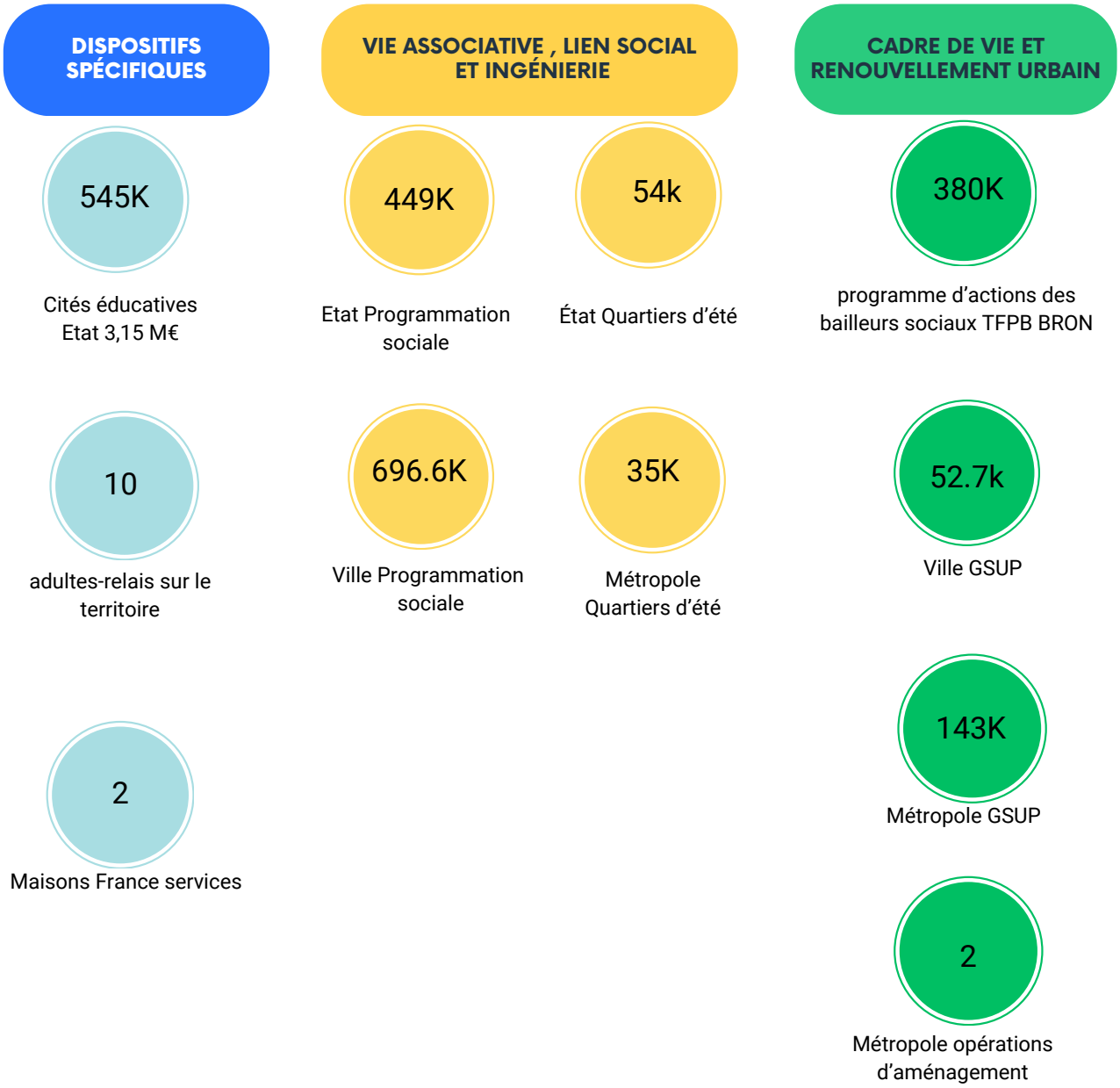

72.8M€ ont été alloués pour toute la durée des opérations du NPNRU de 2015 à 2032 sur les deux quartiers
Participation ANRU : 49,5M€ de subventions et 23,3 M€ de prêts actions logements.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Cartographie et présentation des projets de renouvellement urbain

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE

Photos d'illustrations : Ville de Bron, Métropole de Lyon, Equipe Projet